

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 27 janvier 2009 à Fransèches
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – LUINAUD – LAURENT – SERVAZEIX – CORSET – ROUDIER – FILEYSSANT – DESSEAUVE – HARTMAN – BELOTTI – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – DENIS D. – BOUCHY POMMIER – JOUANNY – JONCA – MEAUME – TAGAND – CRESPIEN – TRUNDE – FOUCHET – ORTEGA – RAPISSAT – GUILLON – DUMEYNE – BUSSIERE – RICHARD – LACHENY – PAROITY – FOURNERON – COLLET – FOURNEL – LABBE – LAGROLLET – FAYADAS – SANGRELET – SOUTON – LESCURE – LARPIN – AUDOT – DESAGNAT – LABAR – MARGUERITAT – CHEYPE – AUFAURE – DENIS G. – GAUTHIER – TRUBINO – ZANDVIELT – LAPORTE.

Excusés : MM DESLOGES – SIMONET – AMEAUME – TANTY – BRIGNOLI – SUCHET – BAUDRY – MERCIER – DEPATUREAUX – JUILLE – AITA – COSTE – GRENOUILLET – JALLOT – LAINE – BARBE – GAILLARD – ROUSSANGE – LECREURER – CHABREYRON – LEBIGOT – MAFAITY.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président demande s'il y a des modifications à apporter sur le compte-rendu du Conseil du 15 décembre 2008.

Le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

PROPOSITION D'ADOPTION DU PROGRAMME DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN (CRE) SUR LA CREUSE

Le dernier Conseil communautaire concernant le CRE avait validé une enveloppe consacrée aux travaux rivière de l'ordre de 61000 euros (dont la répartition était la suivante CRE Creuse et affluents : 33000 euros, Thaurion 18 000 euros, Gartempe et travaux urgents : 10000 euros).

Concernant le CRE, il avait été proposé de réaliser uniquement les travaux de priorité 1. Ce choix a du être revu car cette hypothèse ne répondait pas à l'objectif de tendre vers le bon état des eaux, les travaux étant peu diversifiés, sans ampleur territoriale et ayant peu d'effet sur le principal paramètre déclassant, la morphologie. Les travaux de la priorité 1 ne répondant donc pas aux objectifs de la directive cadre européenne (DCE), ces actions ne seraient pas financées (ni par la région ni par l'agence de l'eau), ce qui aurait conduit à un autofinancement pour les travaux du CRE de 100% (soit 56000 euros annuel).

Un programme de travaux a donc été retravaillé avec le Bureau d'études (EGIS EAU), la cellule ASTER 23 du Conseil général, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Limousin. Dans cette dernière version du programme de travaux a été ajouté un ensemble de travaux plus diversifiés que la simple priorité 1, dans le

but notamment d'avoir un impact positif concernant la morphologie, principal paramètre déclassant. Par ailleurs, a été ajouté un linéaire de travaux de restauration de ripisylve, ceci dans le but de favoriser une meilleure adhésion auprès de certains des riverains.

Les enjeux du programme CRE sont les suivants :

- Sécurité des biens et des personnes
- Protection de la ressource en eau AEP
- Qualité du milieu naturel et de la qualité de l'eau
- Continuité (piscicole, hydraulique, sédimentaire)

En outre, le programme CRE ne se résume pas qu'à des travaux de restauration et d'entretien de rivières. Il comprend en effet plusieurs phases distinctes, à savoir :

1. Le programme de travaux « Creuse et affluents »

Les travaux retenus dans le cadre du CRE sont les suivants :

TRAVAUX RETENUS	COURS D'EAU CONCERNÉS
Aménagement d'abreuvoirs	Ruisseau de Chamberaud , des Chézades-Fransèches , de Lavaud-Chézalet, de Félinas Champeaubert, de Lardillier, la Creuse
Pose de cloture	Ruisseau de Chamberaud , des Chézades - Fransèches , de Lavaud - Chézalet, de Félinas - Champeaubert , de Lardillier, la Creuse
Aménagement de seuils	Ruisseau de Lavaud-Chézalet
Renaturation de cours d'eau	Félinas- Champeaubert de Lardillier
Restauration de la ripisylve	Ruisseau de Chamberaud ,
Stabilisation des berges pour la sécurité des biens et personnes (Moutier d'Ahun)	la Creuse
Amélioration morphologique (Chantemille, Ahun)	la Creuse

2. Les études préliminaires et l'étude bilan

Des études de types loi sur l'eau, études géotechniques, topographiques et mission de maîtrise d'œuvre peuvent être nécessaires pour la réalisation des actions.

Dans le cas présent il est à prévoir :

- La réalisation de pêches électriques (dans le cadre de diagnostic complémentaire, anciennement prévu à l'étude préalable)
- la réalisation de la DIG
- une étude préliminaire concernant les travaux à Chantemille (AHUN)
- une étude préliminaire concernant les travaux pour l'aménagement d'un seuil.(AHUN)
- Enfin, une étude bilan est nécessaire pour clôturer le programme des travaux

3. Les indicateurs de suivi

▪ Les indicateurs « DCE »

- Dans le cadre de l'évaluation des actions menées dans le cadre de la DCE, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande trois indicateurs de suivi :
 - L'IBD (Indice Biologique Diatomique) : évaluant principalement la qualité de l'eau par l'étude des algues
 - L'IBGN (Indice Biologique Globale Normalisé) avec protocole RCS (Réseau de Contrôle de Surveillance) impliquant 12 prélèvements au lieu des 8 initiales. Cet indice mesure la qualité de l'eau et des habitats par l'étude des macro-invertébrés benthiques.
 - L'IPR (Indice Poisson Rivière). Cet indice évalue principalement la qualité des habitats des milieux aquatiques.

▪ Des indicateurs complémentaires (de l'état morphologique et de réalisation du programme) : Suivi à mettre en place en interne par le technicien de rivière :

- Linéaire de cours d'eau décolmaté
- Etat des berges par le nombre d'encoches d'érosion et de piétinements
- Evolution des zones de frayères potentielles et effectives
- Le nombre d'abreuvoirs réalisés
- Le linéaire de cours d'eau équipé de clôtures
- Le linéaire de cours d'eau renaturé, restauré et entretenu
- Le nombre d'ouvrage aménagés

4. Les démarches d'animation et de communication

Un nouveau défi pour nos rivières : l'application de la directive-cadre sur l'eau, auquel contribuent fortement les actions de communication. Il s'agit d'actions volontaires et complémentaires à encourager en dehors du cadre du CRE.

Dès lors, plusieurs types de réunions d'animation peuvent être mises en œuvre :

- des réunions générales sur les actions et objectifs du CRE,
- des réunions thématiques, sur la préservation des zones humides, la gestion des étangs avec comme enjeu la continuité écologique,
- des réunions locales avec les riverains (une par cours d'eau), avec visite d'actions témoins.

En ce qui concerne la communication, plusieurs supports sont identifiés, comme :

- la réalisation de documents d'information « abreuvoirs » et « renaturation et continuité écologique »,
- la mise à jour du Site Internet,
- la diffusion du « Guide de gestion durable de l'étang en Limousin » (édité par la Région) aux propriétaires/gestionnaires d'étangs sur le territoire communautaire.

Le contenu des actions du programme et leur coût sont synthétisés dans les deux tableaux suivants :

An	Localisation	Montant HT/ TTC des travaux	Localisation des stations de suivi IBGN +IBD +IPR)	Montant HT/ TTC indicateurs (2200 HT 3 indicateurs)	Etudes projets HT /TTC	Communication TTC	POSTE de TECHNICIEN RIVIERE TTC	Total des dépenses par année TTC
1	CREUSE	45600 / 54 537	Chamberaud, Fransèches	4400/5262	« Etude Chantemille » 7000 /8372	-documents d'information « abreuvoirs » : 1200 -Réunions et déplacements : poste - Site Internet	27000	96 367
2	CREUSE 1 : CHAMBERAUD CHEZADES- FRANSECHES	60500 / 72 358	Lardillier	2200/2631		-Réunions et déplacements : poste -Mise à jour du Site Internet	27500	102 489
3	LARDILLIER	30500 / 36 478	Chamberaud, Fransèches, Félinas, Lavaud	8800/10524	Etude « aménagement de seuil » 3000/3588	documents d'information « renaturation et continuité écologique » : 1200 -Réunions et déplacements : poste - Site Internet	28000	79 790
4	LAVAUD- CHEZALET FELINAS CHAMPEAUBERT CHAMBERAUD	31000 / 37076	Lardillier	2200/2631		-Réunions et déplacements : poste -Mise à jour du Site Internet	28500	68267
5	FELINAS CHAMPEAUBERT	24000/ 28704	Chamberaud, Fransèches, Félinas, Lavaud	11000/13156	Etude « Bilan » 20000/23920	-Réunions et déplacements : poste - Site Internet	29000	94780
Total TRAVAUX TTC 229 154			Total INDICATEURS TTC: 34 206		Total ETUDES TTC : 35 880	Total COMMUNICATION 2400	Total POSTE 140 000	TOTAL DES DEPENSES CRE SUR 5 ANS : 441 633 TTC

Total des dépenses par année TTC	AELB	Région	CG 23	Autofinancement CIATE (études, Poste, Travaux, communication, suivi et évaluation)
96 367	Études : 4186 Travaux : 23920 (si pas de techniques d'enrochement) Évaluations : 2631 Poste : 10800 Communication: 600	Etudes : 1674 Travaux : 9568 Poste : 5000 Communication: 200	Travaux 4000	33788 dont environ 17000 euros de travaux
102 489	Travaux : 36179 Poste : 10900 Évaluations : 1315	Travaux : Poste : 5000	Travaux 2212	46883 dont environ 34000 euros de travaux
79 790	Etudes : 1794 Travaux : 18239 Évaluations : 5262 Poste : 11000 Communication: 600	Etude: 717 Travaux : 4036 Poste : 5000 Communication: 200	Travaux 2691	30251 dont environ 12000 euros de travaux
68267	Travaux : 18534 Évaluations : 1315 Poste : 11100	Travaux : 3168 Poste : 5000	Travaux 2888	27570 dont environ 13000 euros de travaux
94780	Travaux : 14352 Études : 11960 Poste : 11200	Études: 4784 Travaux : 4305 Poste : 5000	Travaux 2968	41191 dont environ 8000 euros de travaux
TOTAL DES DEPENSES CRE SUR 5 ANS 441 633 TTC	Total subvention Agence de l'eau 195 891	Total subvention Région 53 652	Total subvention CG 23 14 759	TOTAL: 179 683 (dont environ 85 000 euros de travaux soit 17000 euros annuels) ou 36000 tout compris

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le programme du CRE présenté et autorise le Président à signer le contrat avec les partenaires financiers concernés.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN DOSSIER PREALABLE A UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL DANS LE CADRE DU CRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du CRE sur la Creuse et ses affluents, il est nécessaire de réaliser une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), préalablement aux travaux. Il a été demandé au bureau d'études EGIS eau, qui a réalisé l'étude préalable au CRE, une mission d'aide à la rédaction d'une déclaration d'intérêt général. Le bureau d'études rédigera le cadre réglementaire et technique, en reprise du programme d'action de la CIATE et des propositions de l'étude préalable au CRE.

Les références cadastrales des zones à aménager seront fournies par la CIATE au bureau d'études, ce qui représente un temps de travail de bureau de 2 semaines ainsi que 2 à 3 jours de visites sur le terrain. L'étude aura une durée de deux mois, le délai proposé ne tenant pas compte les délais de validation des documents remis par la CIATE. Il

est prévu une réunion de cadrage avec les services de l'état instructeur (DDAF). Le montant de l'étude s'élève à 3880 euros HT soit 4640.48 TTC, financée à 75% par les partenaires, soit un autofinancement de 970 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'engager le Bureau d'études EGIS Eau dans les conditions citées, suite à un avis favorable du bureau du 7 janvier 2009 ;
- d'autoriser le Président à demander des subventions pour la réalisation de cette DIG, à la Région et à l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte ces propositions à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN ENVIRONNEMENT

Coût global du poste	Financement
<ul style="list-style-type: none"> • Salaire brut 18 976 € • Charges 7 942 € • Frais 10 544 € <p style="text-align: center;">TOTAL : 37 462 €/an</p>	<p>Région Limousin : Finance le volet CRE soit 2/3 du poste. Participation à hauteur de 20%. Soit 4 995 €</p> <p>Agence de l'Eau : Une dépense éligible de 35950€ à été définie par cet organisme. Participation à hauteur de 30%. Soit 10 785 €</p> <p>Autofinancement du poste par la CIATE : 21 682 €</p>

Afin d'obtenir une subvention de la Région et de l'Agence de l'Eau concernant le Poste de Technicien rivière, il est proposé :

- d'approuver les missions du poste de technicien rivière pour la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre du programme du CRE Creuse et affluents.
- d'autoriser le Président à demander une subvention à La Région et à l'agence de l'eau Loire Bretagne pour le poste de technicien rivière.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

LOGEMENTS COMMUNAUX : PRESENTATION DE NOUVEAUX PROJETS A MAISONNISES ET SAINT-GEORGES-LA-POUGE

Tout d'abord, une précision est faite concernant la procédure de bail à réhabilitation. En effet, le dernier Bureau a débattu sur la procédure la plus appropriée permettant à la CIATE de réaliser ses projets de réhabilitation de logements communaux. La procédure de mise à disposition étant jugée trop contraignante, le Bureau a décidé de poursuivre ses opérations avec la procédure de bail à réhabilitation, tolérée par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Suite aux demandes relatives à la réhabilitation de logements émanant des communes de St Georges la Pouge et de Maisonnisses et après des avis favorables de la commission habitat et du bureau (cf. grille d'évaluation des projets), il est présenté au conseil communautaire :

- * Une proposition d'aménagement
- * Un descriptif ainsi qu'un estimatif du coût des travaux à réaliser
- * Une simulation de loyer conventionné
- * Un plan de financement prévisionnel (subventions et prêt)

Le Conseil Communautaire est amené à délibérer sur la suite à donner aux deux projets.

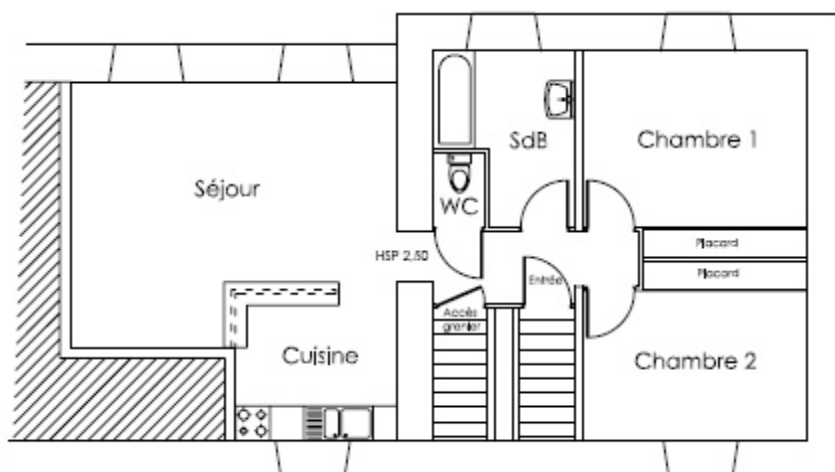
Afin de réaliser les estimatifs de ces 2 projets, M. Francis Charissou, économiste de la construction, a effectué des visites sur place. Auparavant, les plans des logements (état actuel) ainsi que le descriptif sommaire des travaux à réaliser lui avait été remis.

○ Réhabilitation d'un logement au-dessus de l'école et jouxtant la mairie (St Georges la Pouge)

Localisation : Bâtiment à vocation mixte (école, mairie, logements) au cœur du centre-bourg de St Georges la Pouge. Proximité de commerces. Le logement à réhabiliter donne sur le place du village et sur la cour de récréation.

Etat du logement : Ancien logement de fonction vacant depuis près de 4 ans (au 1^{er} étage avec un accès privatif au grenier). Entrée commune avec l'école (accord de principe du rectorat sur le projet). Remise aux normes nécessaires. Logement de 60 m².

Programme d'aménagement : T3



Estimation sommaire des travaux :

Logement	
Démolition - Maçonnerie	4 500 €
Menuiseries bois extérieures/intérieures	13 500 €
Plâtrerie – Isolation - Faïence	11 000 €
Electricité – Chauffage électrique - VMC	8 500 €
Plomberie - Sanitaires	5 200 €
Peinture – Sols collés	7 000 €
Total logement H.T.	49 700 €

Travaux de mise en sécurité	
Protection CF et faux plafonds dans la cuisine au Rdc	6 200 €
Totaux travaux H.T.	55 900 €

Calcul du loyer

Type de logement	Surface habitable (en m ²)	Surface annexes (en m ²)	Surface utile (en m ²)	Loyer maxi par m ²	Coefficient de structure	LOYER en euros
T3	61	15	68.5	4.730	0.9948	322.32

Plan de financement (prévisionnel) :

PALULOS :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (en euros)	Nature	Montant (en euros)
Travaux	56 000,00	Etat (Palulos)	3 250,00
Honoraires (13%)	7 280,00	CG 23	9 000,00
Actualisation (5%)	2 800,00	CR	3 000,00
Imprévu (5%)	2 800,00		
Total H.T.	68 880,00	Emprunt	57 418,40
T.V.A. 5,5%	3 788,40		
TOTAL T.T.C. 5,5%	72 668,40	TOTAL T.T.C. 5,5%	72 668,40

SYNTHESE

Coût prévisionnel total de l'opération	72 668,40
Total des subventions	15 250,00
Montant de l'emprunt	57 418,40

Dépenses		Recettes		
emprunt	57 418,40	loyer 1	322,32	
terme	15,00	total	322,32	
nbre de paiement	4,00			
paiement trimestriel	1 280,89	part résiduelle annuelle	1 255,72	Taux : 4.10%
paiement mensuel	426,96	part résiduelle annuelle (10/12e)	1 900,36	Intérêts cumulés : 13 417€
terme	20,00			
nbre de paiement	4,00			
paiement trimestriel	1 049,61	part résiduelle annuelle	330,60	Taux : 4.10%
paiement mensuel	349,87	part résiduelle annuelle (10/12e)	975,24	Intérêts cumulés : 26 550€

Le Bureau s'est prononcé favorablement sur un ensemble de propositions (financement PALULOS, DGE, PALULOS-DGE). Il a envisagé le plan de financement comprenant uniquement les subventions PALULOS par souci de rapidité dans la mise en œuvre du projet. Ceci dans la mesure où des taux d'intérêts plus intéressants seraient trouvés et une durée d'emprunt plus longue serait fixée.

Sur le plan de financement ci-dessus, la part résiduelle de 975,24 € serait à la charge de la CIATE, à condition que le logement soit loué 10 mois sur 12. M. TRUNDE évoque le fait qu'il existe une forte demande de logements en location vers Saint-Georges-La-Pouge et qu'il ne fait aucun doute que le logement soit loué toute l'année, ce qui diminuerait la part résiduelle à la charge de la CIATE

Le Conseil Communautaire valide la poursuite du projet à l'unanimité et autorise le Président à lancer une consultation de maître d'œuvre et de solliciter les subventions y afférentes.

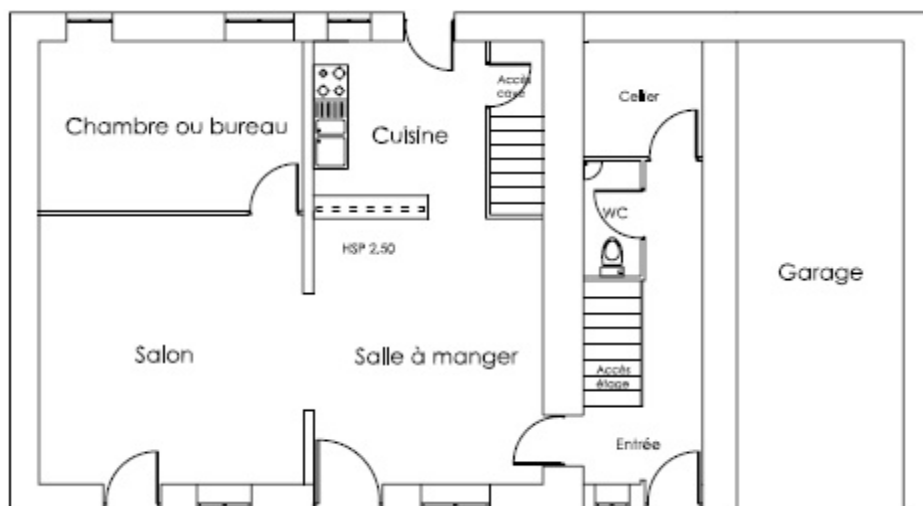
○ **Réhabilitation d'une maison (Maisonnières)**

Localisation : Ancienne poste de Maisonnières, cette maison est mitoyenne à 2 autres. Située en centre-bourg sur la place de l'église.

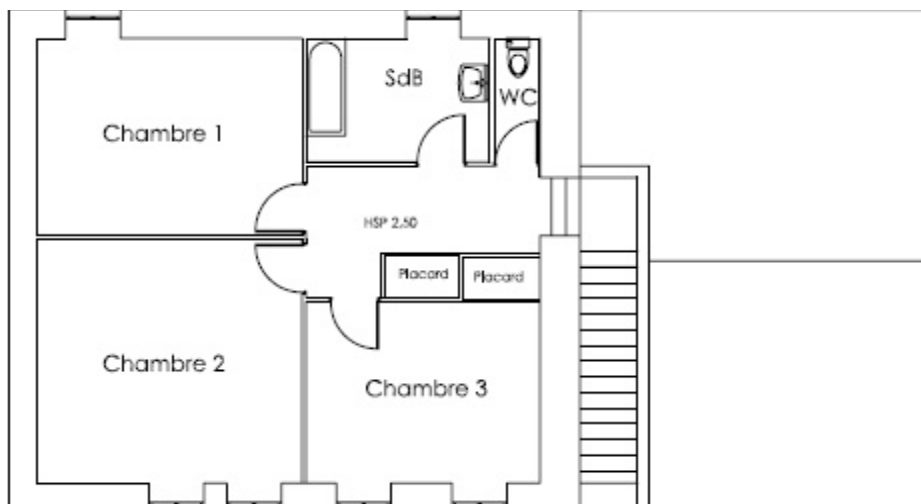
Etat du logement : Inoccupé depuis plusieurs années. Maison R+1. Logement de 130 m² avec cave, garage et combles. Chauffage gaz à conserver. Assainissement collectif.

Programme d'aménagement : La commission Habitat-SPANC a préféré le scénario: 1 T5 (au scénario un T2 sur chaque niveau)

Rdc : 70 m²



1^{er} étage : 60m²



Estimation sommaire des travaux :

Logement	
Démolition - Maçonnerie	20 600 €
Charpente - Couverture	18 000 €
Menuiseries bois extérieures/intérieures	22 500 €
Plâtrerie – Isolation	17 600 €
Electricité	6 100 €
Chauffage gaz - VMC	11 000 €
Plomberie - Sanitaires	8 500 €
Peinture – Sols collés	11 300 €
Carrelage - Faïence	4 900 €
Total travaux H.T.	120 500 €

Calcul du loyer

Type de logement	Surface habitable (en m ²)	Surface annexes (en m ²)	Surface utile (en m ²)	Loyer maxi par m ²	Coefficient de structure	LOYER en euros
T5	130	40	150	4.730	0.8718	618.54

Plan de financement (prévisionnel) :

DGE-PALULOS

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (en euros)	Nature	Montant (en euros)
Travaux	120 500,00	Etat (Palulos)	3 225,00
Honoraires (13%)	15 665,00	CG 23	9 000,00
Actualisation (5%)	6 025,00	CR	3 000,00
Imprévu (5%)	6 025,00	Etat (DGE : 35%)	51 875,25
Total H.T.	148 215,00	Emprunt	89 266,58
T.V.A. 5,5%	8 151,83		
TOTAL T.T.C. 5,5%	156 366,83	TOTAL T.T.C. 5,5%	156 366,83

SYNTHESE

coût prévisionnel total de l'opération	156 366,83
total subventions	15 225,00
emprunt	89 266,58

CDC

Dépenses		Recettes	
emprunt	89 266,58	loyer 1	618,54
terme	15,00	total	618,54
nbre de paiement	4,00		
paiement trimestriel	1 999,25	part résiduelle annuelle	574,52
paiement mensuel	666,42	part résiduelle annuelle 10/12e	1811,6

Taux : 4.10%
Intérêts cumulés :
30 688€

terme	20,00		
nbre de paiement	4,00		
paiement trimestriel	1 640,56	part résiduelle annuelle	-860,24
paiement mensuel	546,85	part résiduelle annuelle 10/12e	376,84

Taux : 4.10%
Intérêts cumulés :
41 978 €

Vu le coût élevé de l'opération, le bureau a estimé que cette opération devait être conditionnée à l'obtention de la DGE et de la PALULOS. Par ailleurs, le loyer maximum prévu par les conventions de logements sociaux (618€) est apparu trop élevé. Le bureau a proposé de revoir le plan de financement avec un loyer plus faible, des taux d'intérêts plus intéressants et une durée d'emprunt plus longue.

M. MEAUME relève le coût élevé de l'estimation de l'économiste. Il fait remarquer que la Commune avait déjà sollicité trois artisans pour des devis de réhabilitation de la toiture du bâtiment concerné. Les devis étaient inférieurs d'environ 50% à ceux de l'économiste. Cependant, Marion AUDOUIN, Chargée de mission habitat à la CIATE, précise que l'économiste a réalisé un devis basé sur un projet d'ensemble, c'est pour cette raison que le chiffrage est plus élevé. Par ailleurs, la question du mode de chauffage a également été posée, en foi de quoi il a été répondu que le mode de chauffage désigné dans le plan de financement n'est qu'une première approche qui mérite d'être approfondie notamment au regard des nouveaux modes d'énergies renouvelables.

Conformément à l'avis du Bureau, le Conseil Communautaire valide la poursuite de la constitution du dossier et autorise le Président à solliciter des subventions.

LOGEMENTS COMMUNAUX : PROPOSITION DE MODIFICATIONS CONCERNANT LE PROJET DE BANIZE

➤ Mise au norme du système d'assainissement :

Après une visite au mois de mai 2008 avec le technicien du SPANC, il s'avère que l'installation actuelle d'assainissement n'est pas aux normes et ne peut donc pas servir tel que au logement réhabilité. Il a été demandé au Conseil Municipal de Banize de délibérer en faveur d'une des deux propositions suivantes:

Proposition 1 : Un logement réhabilité par la CIATE – Un logement communal – les bureaux et la salle des fêtes communale.

- 18 équivalents habitants (10 eq/h : Mairie – 8 eq/h : CIATE)
- Estimation sommaire du coût : 14 300 €
- Répartition financière (au prorata) : 7 944.44 € (Mairie) / 6 355.56 € (CIATE)

Proposition 2 : Un logement réhabilité + nouvelle configuration des bureaux de la Mairie + salle des fêtes (système commun)

- 14 équivalents habitants (6 eq/h : Mairie – 8 eq/h : CIATE)
- Estimation sommaire du coût : 10 000 €
- Répartition financière (au prorata) : 4 285.71 € (Mairie) / 5 714.29 € (CIATE)

La commune a retenue la proposition n°2 :

Proposition n°2 (Nouvelle configuration)	
Travaux	Estimatifs
* Fosse (7 m ³)	3 400 €
* Ventilation	200 €
* Bac à graisse (0,5m ³)	400 €
* Préfiltre (0,5m ³)	400 €
* Lit filtrant drainé (40m ²)	4 800 €
* Exutoire	300 €
* Destruction ancien fosse + bac à graisse	500 €
Total	10 000 €

Sous réserve d'une délibération homologuée du conseil municipal, il est proposé au conseil communautaire de délibérer en faveur de ce projet d'assainissement et ainsi permettre à la CIATE d'engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Mairie	4 285,71 €
CIATE	5 714,29 €

Les travaux relatifs à ce logement sont en voie d'être achevés. L'appartement pourra être loué à partir du mois de mars 2009. Une question est posée qui concerne la responsabilité de l'entretien du système d'assainissement. Marion AUDOUIN répond que la CIATE aura la charge de cet entretien et qu'une convention de remboursement de frais pourrait être passée avec la Commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide ce programme de travaux à l'unanimité.

VOTE DES SEUILS DE TRAVAUX AU-DELA DESQUELS LA CIATE A LA COMPETENCE REHABILITATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Pour rappel la Ciate a pour compétence : « la poursuite d'une politique du logement social par la réhabilitation des logements communaux en logements sociaux en faveur des personnes défavorisées pour des opérations à partir d'un montant de 60 000 € HT par opération et révisable dans le courant du premier trimestre de chaque année par le Conseil Communautaire et la mise en place d'une politique du logement par la réhabilitation de logements communaux « hors normes sociales » pour un patrimoine présentant une qualité architecturale ou intérêt historique, pour des opérations d'un montant de travaux fixé à 150 000 € HT par opération, révisable dans le courant du premier trimestre de chaque année par le Conseil Communautaire

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir ces seuils pour l'année 2009.

Le Conseil Communautaire décide de reconduire ces seuils à l'unanimité.

ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION ET DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME

Comme chaque année, la Ciate et l'Office de Tourisme signent une convention qui détermine la répartition des rôles entre chaque partie, les actions qui devront être menées ainsi que le montant de la subvention octroyée par la Ciate.

Concernant les animations et expositions, un programme estival est en cours d'élaboration. Il comportera des visites commentées, des balades nocturnes, des balades découvertes, des visites de jardins, des expositions à thème... Le calendrier sera en 2009 édité et financé par le Pays Sud Creusois.

La fête de la randonnée est maintenant bien rodée. Le programme et la promotion restent très proches des éditions passées.

Concernant l'accueil de groupes, un développement de ces accueils est souhaité cette année. Le partenariat avec le Service Loisirs Accueil et l'Office de Tourisme d'Aubusson est renouvelé pour cette année ainsi qu'une collaboration moins officielle mais relativement importante avec le Scénovision.

En matière d'éditions, une mise à jour du guide du Pays Sud Creusois sera faite avec les quatre autres offices de tourisme (Mérinchal, Aubusson, Felletin, Bourgneuf).

La convention 2009 prévoit que l'Office de Tourisme assure les missions d'accueil, d'information, d'animation, de promotion touristique locale et la mise en réseau des prestataires. A ce titre, il assure un service d'accueil à Ahun, assure la promotion touristique notamment à travers la vente du guide de randonnée, réalise des brochures touristiques, organise des animations (visites guidées, expositions, animations diverses), participe à des salons, anime un réseau de prestataires du territoire. En outre, l'Office de Tourisme propose un cyber espace ouvert à tous.

Au sein de ces missions traditionnelles, des actions spécifiques font l'objet de fiches actions, qui sont annexées à la convention 2008. Ces actions sont les suivantes :

- Embauche de deux personnes pour assurer l'accueil durant la saison touristique sur les sites du Moutier d'Ahun et de Masgot ;
- Organisation de la Fête de la Randonnée ;
- Traduction de la carte touristique, de certaines fiches du guide de randonnée, et éventuellement du livret guide de Sous-Parsat en anglais ;

Enfin, la création d'un site internet, planifiée pour 2008, devrait être réalisée en 2009.

Le budget prévisionnel correspondant à ce programme d'actions fait ressortir une subvention de la CIATE à hauteur de 72 730€, pour un budget global de 112 454€.

A ce sujet, M. BUSSIERE fait remarquer le poids des salaires et des charges qui grèvent le budget d'une façon importante. M. GUILLON répond que pour avoir un outil performant, il faut obligatoirement avoir les moyens qui vont avec. M. TRUNDE évoque également la forte implication des bénévoles de l'association qui aident les salariés à la mise en place du programme d'actions.

Une autre question est posée concernant le projet de site internet qui n'apparaît pas dans le budget 2009. M. GUILLON répond que ce projet faisait l'objet d'une fiche action de l'année écoulée et que, par conséquent, elle n'apparaît pas dans le budget prévisionnel de 2009.

A la suite de ces débats, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le montant de la subvention proposée (72 730 €)
- valide le programme d'action ainsi que le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme.
- autorise le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER A MASGOT

Cette délibération est ajournée en raison d'une modification nécessaire du permis de construire.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE A MASGOT

Suite à une consultation adaptée, trois entreprises ont proposé des offres dont une a particulièrement retenu l'attention de M. GUILLON, il s'agit de l'entreprise TRACES ET PI, qui a l'avantage d'être le moins disant, d'être spécialisé dans le conseil touristique ainsi que de pouvoir travailler en sous-traitance avec un marbrier du territoire.

Une option est mise sur ce prestataire, cependant l'ensemble des offres fera l'objet d'une présentation détaillée lors du prochain Conseil Communautaire.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN ET LE BALISAGE DES CHEMINS

Pour assurer l'entretien des chemins de randonnée de la Ciате, il est nécessaire de faire appel à une entreprise. Pour cette année, il est proposé comme l'an dernier de solliciter deux passages, pour garantir un meilleur état des sentiers. Il est proposé de lancer une consultation pour assurer l'entretien des chemins, pour un montant maximum de 25000 euros.

Une question est posée, à savoir si cette entreprise aura pour mission uniquement l'entretien de l'existant et s'il n'y a pas de projet de nouvelle boucle. M. GUILLON répond que les chemins de randonnée représentent une distance totale de 260 km, que cela engendre des frais d'entretien importants et qu'hormis le projet de nouvelle boucle à La Pouge et le projet de grande boucle de la CIATE, il n'y aura pas de nouveaux projets de chemins de randonnée. Par contre, la CIATE travaillera par la suite à la valorisation de l'existant (sentiers thématiques,

d'interprétation...)

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le lancement de la consultation pour l'entretien et le balisage des chemins, pour un montant de 25 000 €

MAISON TOURNYOL : PROPOSITION D'ACQUISITION

Pour rappel, l'aménagement de la Maison Tournyol, située au 10-12 rue du Thaurion et son terrain d'assise cadastré section A 625 à Pontarion, a pour objectif d'accueillir des commerces (coiffeuse, caviste) et des bureaux (comptoirs des bois de Brives).

Le Président expose que l'acquisition du bâtiment, au vu de la délibération du 15 décembre 2008, était liée à une réponse écrite de la DRCA du Limousin concernant l'aide FISAC mobilisable pour cette opération. La Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat (qui gère le FISAC) ayant fait parvenir une réponse écrite favorable, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De donner tous pouvoirs au Président pour la signature de l'acte de vente ainsi que pour toutes les pièces afférentes à cette opération.

Le Conseil Communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse a sollicité la CIATE pour la signature d'une convention de partenariat visant à conforter le rôle d'intermédiaire du CDG entre les collectivités locales et les caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP), cela à travers deux missions :

- L'information et formation au profit des collectivités et de leurs agents,
- L'intervention sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations (représentante de la CNRACL)

La convention vise aussi à mettre en place une procédure de travail en vue de la dématérialisation de certains actes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la présente convention.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR LES EVENEMENTIELS

Pour être payées en 2009, les aides votées en 2008 dans le cadre de l'organisation d'événementiels doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération. Il est proposé au Conseil Communautaire de valider à nouveau les aides attribuées en 2008.

Association	Evènement	Montant de la subvention
Bison nature 23250 Thauron	Fête western Juillet 08	100€
Maisonnisses Loisirs (23150)	Fête du Fromage avril 2008	400 €
Les Amis de Vidaillat (23250)	Fête du Bois Juillet 2008	450€
UCAL 23250 Sardent	Foire aux huîtres 9, 10 et 11 nov.	1400€
Moulin de l'Abbaye du Moutier d'Ahun (23150)	Marché de Noël	1350€
« Patrimoine et Tourisme » 23150 Sous Parsat	La Maison du Père Noël Décembre 2008	1150€

Le Conseil Communautaire valide l'attribution de ces aides à l'unanimité.

RECONDUITES DES AIDES VOTEES EN 2008 POUR LE CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Pour être payées en 2009, les aides votées en 2008 dans le cadre du CEL doivent faire l'objet d'une nouvelle délibération. Cela concerne les projets suivants :

PROJETS	ACCORD
Entrechats / Sardent Danse & Sortie	• 300 €
Masgot / Fransèches Ateliers & péri-scolaire	• 750 €
Ecole de Foot / Sardent	• 1400
Martin pêcheur / Pontarion Ateliers pêches	• 1200
Dragon Noir / Ahun Gym enfants / parents	• 2200
Ecole de pilotage / Sardent	• 4800

Lez'arts'bos / Sardent Activités circassienne	● 1200
Atelier de Pontarion / Création plastique collective	● 175
A.S. de Fransèches ▪ Ecole de vélo ▪ Ecole multisports	▪ 1000 ▪ 550

Le Conseil Communautaire valide l'attribution de ces aides à l'unanimité.

ADOPTION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article 2321-2 du code général des collectivités territoriales, toute commune ou communauté de communes de plus de 3500 habitants doit amortir ses investissements. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'adopter les durées sur lesquelles porteront ces amortissements, pour chaque type d'équipement :

Voitures et cars : 7 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel de bureau électrique ou électronique : 5 ans

Matériel informatique : 5 ans

Équipements des cuisines : 10 ans

Autres agencements et aménagements de terrains : 50 ans

Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques : 50 ans

Les subventions relatives à ces investissements doivent également être amorties. Il est proposé de les amortir sur la même durée que les investissements correspondants.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les investissements ne sont pas amortis. Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir le seuil de 1000 euros.

M. Didier DENIS trouve que l'amortissement des installations électriques et téléphoniques sur 50 ans est une durée excessive pour de tels équipements. Il lui est répondu que cette ligne est intégrée à la ligne agencements et aménagements de bâtiment, ce qui explique cette longue durée.

Le Conseil Communautaire adopte ces durées d'amortissements ainsi que le seuil de 1000 euros à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : CENTRE DE LOISIRS DE SARDENT : CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Pour l'ouverture du centre de loisirs à Sardent pendant les petites et les grandes vacances, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du local avec la commune de Sardent. Il sera proposé au Conseil d'autoriser la signature de cette convention dans les conditions suivantes :

- le local est mis à disposition gratuitement ;
- pour les périodes des grandes et des petites vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël) ;
- les frais annexes (eau, électricité, téléphone, entretien des extérieurs), font l'objet d'un remboursement de 450 euros à la commune pour l'année ;
- Un état des lieux d'entrée et de sortie est réalisé au début et à la fin de chaque période. En cas de dégradation constatée, la Ciате rembourse à la commune le montant de la réparation ;
- La Ciате assure le bâtiment pour les risques locatifs et assure le ménage.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de Sardent**

CENTRE DE LOISIRS : RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN CONTRAT OCCASIONNEL

Par ailleurs, afin d'assurer l'ouverture du Centre de Sardent durant les petites vacances, il est nécessaire de recruter 2 saisonniers pour chaque période de vacance ainsi qu'un saisonnier supplémentaire pour les vacances de Toussaint afin de remplacer l'animatrice titulaire qui sera en stage BAFD dans une autre structure.

En modification de la délibération d'octobre dernier, il est proposé au Conseil Communautaire le recrutement de 5 agents non titulaires pour pourvoir des emplois saisonniers d'agent d'animation au Centre de loisirs sous contrat à durée déterminée. Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 281 majoré 290 (1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération) avec une durée de service à temps complet de 35 heures. Les dates des contrats sont les suivantes :

- Du 23 février au 9 mars ;
- Du 23 février au 10 mars
- Du 23 février au 12 mars ;
- Du 20 avril au 4 mai ;
- Du 20 avril au 5 mai.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **de donner un avis favorable à ces recrutements,**
- **de charger le Président de procéder aux formalités nécessaires liées à ces embauches,**
- **d'autoriser le Président à signer les différents contrats de travail.**

Toujours dans les questions diverses, M. MEAUME suggère l'achat d'un micro et d'une sono portable, afin de régler le problème de la sonorisation des séances du Conseil Communautaire. M. GUILLON répond que cette question sera étudiée très prochainement.

A Ahun, le 11 février 2009



**Le Président,
Jacky GUILLON**